

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-10-DE  
Reçu le 08/06/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 – ELECTION DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE  
VILLEFRANCHE-SUR-MER (SIVOM)

Séance Publique Ordinaire du 2 JUIN 2020  
A 19 heures 30 au gymnase municipal « Pascal Manini »  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carole LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 27  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 27 mai 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-10-DE  
Reçu le 08/06/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

X - ELECTION DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE  
VILLEFRANCHE-SUR-MER (SIVOM)

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5212-7,

Considérant que le Conseil Municipal a été renouvelé à la suite du scrutin du 15 mars 2020.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection, parmi les membres du Conseil municipal, de deux délégués titulaires au sein du Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de Villefranche-sur-Mer.

Considérant que cette élection intervient au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Liste Roger ROUX

- Roger ROUX
- Michel CECCONI

Considérant que le dépouillement du vote à l'issue du premier tour du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits : 27

Nombre de votants présents : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

\* Roger ROUX a obtenu : 27 VOIX

\* Michel CECCONI a obtenu : 27 VOIX

Messieurs Roger ROUX et Michel CECCONI sont proclamés élus en qualité de délégués au sein du SIVOM de Villefranche-sur-Mer.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.